

Mise en ligne : 13 avril 2018.
Dernière modification : 23 avril 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (AFRIQUE), Alger

Épisodes précédents :
Union nord-africaine pour la finance, l'agriculture et l'industrie (1927), puis Banque
de l'Union nord-africaine (1930-1940) :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_union_nord-africaine.pdf

Jules VINSON (1874-1943), président

Fondateur du Garage Vinson,
concessionnaire Peugeot en Algérie,
administrateur de sociétés. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Vinson-Alger+Oran.pdf
Précédemment président de la Banque de l'union nord-africaine

AUX ARRIVÉES
(*L'Écho d'Alger*, 26 septembre 1942)

Par le paquebot venant de Marseille : M. Le Lay, directeur général de la Banque
nationale pour le commerce et l'industrie.

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
(Afrique.)
(BALO, 26 octobre 1942)

Société anonyme, Alger.
Numéro d'inscription sur la liste des banques françaises : 218

ACTIF

Caisse, Trésor public, banques d'émission	22.863.200 99
Banquiers et correspondants	27.945.893 18
Portefeuille effets	525.715.449 55
Coupons	176.687 99
Comptes courants	487.583.115 54

Avances garanties	3.220.292 75
Débiteurs par acceptations	—
Titres	8.869.270 00
Acompte de l'exercice 1942	—
Actionnaires	58.556.250 00
Comptes d'ordre et divers	12.320.260 11
Immeubles et mobilier	16.315.586 15
Perles des exercices antérieurs	—
	1.163.566.006 26
PASSIF	
Comptes de chèques	202.242.442 58
Comptes courants	809.492.642 17
Comptes exigibles après encaissement	7.488.911 80
Créditeurs divers	12.338.480 94
Acceptations à payer	—
Dividendes restant à payer	—
Bons à échéance fixe	—
Obligations	—
Comptes d'ordre et divers	23.018.338 68
Réserves	8.500.000 00
Capital	100.000.000 00
Report à nouveau	485.190 09
	1.163.566.006 26

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals	37.053.000 49
Effets escomptés circulant sous notre endos	20.482.000 00
Ouvertures de crédits confirmés	24.022.241

Certifié conforme aux écritures :

Le président,
JULES VINSON.

(*La Dépêche algérienne*, 28 septembre 1943)
(*L'Écho d'Alger*, 28 septembre 1943)

M. Jules VINSON. disparu, laissant d'unanimes regrets dans les assemblées consulaires, aux Éts J. Vinson qu'il créa, à la B.N.C.I. Afrique dont il favorisa l'essor, enfin dans de multiples entreprises industrielles, commerciales et agricoles qu'il sut marquer de son empreinte.

Gustave MERCIER,
président (1943-1952)

Né le 31 octobre 1874 à Constantine.
Fils d'Ernest Mercier (1840-1907), maire et conseiller général de Constantine.
Frère aîné d'Ernest Mercier (1878-1955), patron de l'Union d'électricité et de la Cie française des pétroles,
et de Maurice Mercier, secrétaire général de la dite CFP.
Commandeur de la Légion d'honneur du 21 juillet 1950 (min. Justice) :
avocat au barreau de Constantine et à la cour d'appel d'Alger (1896-1927).
Conseiller général de Constantine (1904-1910).
Délégué financier de Constantine (1919-1944),
Membre (1922), puis président (1928-1947) du conseil supérieur des transports d'Algérie.
Administrateur de la Compagnie africaine du liège (1929),
Commissaire général du Centenaire de l'Algérie (1931)
Président de la Chambre syndicale des mines d'Algérie depuis 1938.
Ancien vice-président du Conseil supérieur de l'Algérie.
Président de la Société historique algérienne depuis 1932, membre de l'Académie des sciences coloniales.
Auteur de nombreux ouvrages.
Partisan du Transafricain.
Décédé le 17 avril 1953 à Alger .

Annuaire Desfossés, 1948, p. 344 :
Conseil : *idem* AEC 1951.

AEC 1951/98 — Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique), 17, boulevard Baudin, ALGER.

Capital. — Société anon., fondée le 17 juin 1927, au capital de 300 millions de fr. en 600.000 actions de 500 fr.

Dividendes. — 1947, 40 fr. ; 1948, 50 fr.

Objet. — Toutes opérations de banque et de Bourse.

Exploitation. — 70 sièges permanents en Algérie, Tunisie et Maroc, 3 sièges permanents au Levant, 1 succursale à Tanger, 1 succursale au Caire.

Conseil. — MM. Gustave Mercier, présid. ; Alfred Pose et Édouard Oudiette, v.-présid. ; Yves Le Lay, Alphonse-A. Jouvét [voir notice ci-dessous], Jean Germain ¹, Louis Mical, Georges Robert, Louis Sicot, Guillaume de Tarde, admin. — Dir. gén. : M. Yves Le Lay.

LÉGION D'HONNEUR

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1951)

M. Yves Le Lay, administrateur, directeur général de la B.N.C.I. (Afrique), vient d'être promu au grade d'officier, au titre du ministère de l'intérieur.

¹ Jean Germain : gendre de Jules Vinson. D'une famille de grands viticulteurs de Mouzaïville passionnés d'aviation.

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
(AFRIQUE)
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juin 1952)

Tenue le 30 mai, à Alger, l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1951, qui se solde par un bénéfice net de 108.323.273 fr. contre 89.308.841 fr. pour l'exercice précédent. Le dividende a été fixé à 10 %, soit 83 fr. 33 par action d'un nominal de fr. 833 1/3 chacune. Rappelons que, l'an dernier, le dividende avait été de 70 fr. par action de 500 fr. et que l'assemblée extraordinaire du 16 novembre 1951 a porté le capital de 300 à 500 millions, par incorporation de réserves et élévation de fr. 500 à 833 1/3 du nominal des 600.000 actions composant le capital social.

L'assemblée a décidé d'affecter fr. 44.583.836 à la réserve extraordinaire, portant l'ensemble des réserves à 190 millions. Elle a renouvelé le mandat d'administrateur de MM. Alfred Pose, Édouard Oudiette et Louis Mical.

Le bilan au 31-12-1951, après répartition, se totalise à 51.569.014.352 fr. contre 37.736.912.585 fr. au 31-12-50. Au passif, les dépôts de la clientèle, comprenant les « Comptes courants » et les « Comptes de chèques », sont passés de 27,9 milliards à 35,3 milliards en chiffres ronds.

A l'actif, les disponibilités réparties dans les postes « Caisse, Trésor public, Banques d'émission », « Banques et Correspondants » et « Portefeuille effets », atteignent 39,5 milliards, contre 28,6, tandis que les avances à la clientèle « Comptes courants » et « Avances garanties » sont passées de 7.746 millions à 10.615 millions.

Nous donnerons prochainement un résumé du rapport du conseil d'administration.

Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique),
[Desfossés 1956/202]

Pose (Alfred)[1899-1969. Ép. Thérèse Pierre-Lasserre. Royaliste. Reçoit Bonnier de la Chapelle peu avant qu'il n'exécute Darlan, membre du CEPEC, membre de l'Institut (Acad. sc. morales et politiques)], 125 (BNCI), 202 (pdt BNCI-A), 205 (v.-pdt Créd. maroc.), 240 (pdt BNCI-OI), 1041 (Brandt), 1518 (Combe et fils), 1903 (Quilmès), 1921 (St-Raphaël), 2178 (CENPA).

Le Lay (Yves), 202 (v.-pdt BNCI-A).

Oudiette (Édouard), 202 (v.-pdt BNCI-A).

Assémat (Georges)[repr. État], 121 (dg BFCE), 125 (BNCI), 202 (BNCI-A), 689 (v.-pdt Pechelbronn), 701 (Socantar), 715 (Antar-Pétroles de l'Atlantique), 1857(pdt Soc. nat. Cameroun).

Germain (Jean)[d'une famille de grands viticulteurs de Mouzaïville passionnés d'aviation. Successeur à la BNCI-A de son beau-père Jules Vinson (1874-1943), concessionnaire Peugeot en Algérie], 202 (BNCI-Afrique).

Jouvet (Alph.-A.)(1899-1977)[Fils d'un armateur de Bône. Docteur en droit. Fdt de l'Union nord-africaine pour la finance, l'agriculture et l'industrie, transformée en 1930 en Bq de l'union nord-africain, puis en 1940 en BNCI-Algérie], 202 (BNCI-A), 1946 (v.-pdg Domaines alg.).

Mical (Louis), 202 (BNCI-A.).

Robert (Georges), 202 (BNCI-A.).

Sicot (Louis), 202 (BNCI-Afrique), 205 (ph Crédit marocain), 1759 (Comptoir frs du Maroc), 1901 (Brasseries du Maroc), 1902 (pdt Brass. Nord-Maroc.).

Tarde (Guillaume de), 125 (BNCI), 202 (BNCI-A.), 205 (pdt Créd. maroc.), 238 (Créd. fonc. Ouest-Afr.), 239 (Créd. fonc. Indoch.), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 324 (SNCF), 331 (S.I. Est), 340 (v.-pdt Sté générale de ch. de fer éco/CFTA), 689 (Pechelbronn), 699 (SERCO), 960 (v.-pdt La Méd), 1617 (ph DTP), 2024 (Ch. de fer et hôtels de montagne).

Kaouki (M.), 202 (BNCI-A.).

Lauriol (M.), 202 (comm. cptes BNCI-A), 1755 (comm. cptes La Mitidja), 1757 (comm. cptes suppl. Forest. Liège ouvré), 1947 (comm. cptes Domaines du Kéroulis).

Fontanille (H.), 202 (comm. cptes BNCI-A), 288 (Harrach).

Messerchmitt (P.), 202 (comm. cptes BNCI-A), 1944 (comm. cptes Éts Bertagna).

SIÈGE SOCIAL : Alger, 17. boulevard Baudin.

CONSTITUTION : société anonyme, constituée le 7 juin 1927, pour une durée de 99 ans, sous la nom de l'Union nord-africaine pour la finance, l'agriculture et l'industrie, devenue par la suite Banque de l'union nord-africaine. Elle a pris sa dénomination actuelle en 1940.

OBJET : Faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, dans les colonies françaises et pays de protectorat, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque, d'escompte, d'avance, de crédit ou de consommation, toutes souscriptions et émissions, etc.

CAPITAL SOCIAL : 1 milliard de fr., divisé en 200.000 actions de 5.000 fr. Regroupement des actions de 833 fr., 1/3 en actions de 5.000 fr. à partir du 20 octobre 1952. Porté en 1955 à 1 milliard de fr. par émission à 5.500 fr. de 100.000 actions de 5.000 fr. (1 pour 1) ou pour 6 non regroupées.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; premier dividende non cumulatif de 6 % aux actions, Prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le surplus : 10 % au conseil, 90 % aux actions.

LIQUIDATION : Après extinction du passif, amortissement du capital, le solde aux actions.

SERVICE FINANCIER : B.N.C.I., Afrique, 17, bd Baudin, Alger et B.N.C.I., à Paris.

TRANSFERTS : B.N.C.I.-Afrique, 17, bd Baudin. Alger. Correspondant à Paris, B.N.C.I.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 21. — Notice SEF : BA 153.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 18 (15 juin 1951), 57 fr. ; 19 (16 juin 1952), 68 fr., 20 et 1 (15 juin 1953), 76 et 456 fr. ; 21 et 2 (15 juin 1954), 88 et 533 fr. ; 3 droit de souscription (14 février 1955), 1 pour 1 ; 4 (15 juin 1955), 533 fr.

	Bénéf. nets	Réserves	Bénéf. distrib.	Divid.
	(En 1.000 fr.)			(En fr.)
1946	15.761	6.500	8.782	00 00
1947	26.359	10.000	14.691	40 00
1948	54.512	20.000	33.879	50 00
1949	71.205	30.000	40.964	80 00
1950	89.309	40.000	48.684	70 00
1951	108.328	60.000	57.291	83 33
1952	125.886	60.000	63.912	550 00
1953	137.814	60.000	75.092	650 00
1954	139.929	60.000	75.293	660 00

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	300.000	500.000	500.000	500.000	500.000
Réserves. report, à nouveau	126.420	147.045	198.077	269.553	322.274
Comptes chèques	8.600.128	9.418.947	11.273.043	11.985.338	14.153.931
Comptes courants	19.805.924	25.920.278	26.035.468	27.954.497	32.733.807
B a n q u e s e t correspondants	8.817.814	7.602.949	7.836.332	7 82.955	9.481.271

Créditeurs	6.296.735	7.348.308	6.716.621	9.192.690	9.859.181
Bénéfices	89.309	108.323	125.386	137.814	139.929
Comptes d'ordre	701.585	528.169	783.834	797.857	1.021.487
	<u>87.736.915</u>	<u>51.669.014</u>	<u>53.467.761</u>	<u>58.710.704</u>	<u>68.161.780</u>
ACTIF					
Immobilisations	118.000	216.000	200.000	200.000	241.000
Portefeuille-effets	19.707.564	26.073.952	27.194.736	32.318.358	39.112.820
Titres	70.725	64.432	142.865	124.570	151.540
Débiteurs	3.474.556	11.505.616	11.525.206	12.204.004	15.194.035
Caisse, Trésor public, banques d'émission	3.647.864	5.077.816	7.446.816	6.775.035	5.473.411
B a n q u e s e t correspondants	5.346.688	8.413.864	6.638.595	7.717.695	7.749.168
Comptes d'ordre	472.516	217.434	320.033	373.042	289.806
	<u>87.736.915</u>	<u>51.669.014</u>	<u>53.467.761</u>	<u>58.710.704</u>	<u>68.161.780</u>

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique)
(L'Information financière, économique et politique, 20 mars 1956)

Le conseil d'administration de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique), dans sa séance du 9 mars 1956, a arrêté les comptes de l'exercice 1955, tels qu'ils seront présentés à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Ces comptes font ressortir un solde bénéficiaire de 160.788.957 francs contre 139.929.034 francs l'année précédente.

Compte tenu du report à nouveau, le montant disponible ressort à 177 millions 698.224 francs.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de distribuer aux 200.000 actions de 5.000 fr. nominal. tant anciennes que nouvelles, un dividende de 10 %, soit 500 fr. brut par action.

Rappelons que le capital a été porté, le 20 mai 1955, de 500 millions à 1 milliard de francs par l'émission, au prix de 5.500 fr., de 100.000 actions nouvelles. Le dernier dividende de 13 %, soit 650 fr. brut, avait été mis en paiement, au titre de l'exercice 1954, uniquement sur les 100.000 actions anciennes.

WWE 1967

JOUVET *Alphonse* Albert, administrateur de société. Né à Bougie (Algérie), le 9.6.1899. F. : d'Albert, armateur [associé de Charles Schiaffino dans la Société de navigation algérienne], et d'Hélène Morin. M. le 24.4.1937, à Alger [avec Helyett Alberti, avocate à la cour d'appel d'Alger]. Enf. : Élisabeth, Catherine et Michel. Études : Lycée Alger, Univ. Alger et Paris. Gr. univ. : Dr en droit. Carr. : fond. Banque de l'union nord-afr., depuis 1940 adm. B.N.C.I. Afr., [v.-pdg Sté des Domaines algériens-SODAL], 1930-1946 juge Trib. de comm. Alger, 1932-1963 v.-prés. Foire internat. Alger, prés. Centre ét. législatives. P.i. : « La restauration financière de la Belgique » 1925, « La sécurité sociale dans l'agriculture algérienne » 1948. Décor. : ch. O. nat. Légion d'hon., ch. O. Nichan el Anouar. Membre : Rotary Club de la défense, Paris, prés. Soc. fr.

d'arboriculture. Récr. : golf, équitation. Adr. priv. : 137, rue de la Tour, 75 Paris ; prof. : 23, rue Amiral-d'Estaing, 75 Paris, France.

Après trois autres banques françaises
La B.N.C.I. cesse son activité en Algérie
(*Le Monde*, 14 janvier 1968)

Alger, 13 janvier (A.F.P.). — La Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique) a cédé son activité et toutes ses installations à la Banque nationale d'Algérie, aux termes d'un accord signé vendredi entre les deux banques à Alger.

C'est la cinquième banque étrangère et le quatrième établissement bancaire français qui est prise en charge par une banque d'État algérienne depuis un an et demi. Parallèlement, un accord de coopération technique et de correspondance réciproque a été signé entre la Banque nationale d'Algérie et la Banque nationale de Paris, maison mère de la B.N.C.I. (A).

La B.N.C.I. (A), dont le siège se trouvait à Alger, avait des succursales à Oran, Annaba (ex-Bône) et Tizi-Ouzou. Son personnel, composé en grande partie de Français, demeure au service de la B.N.A.

La prise en charge de la B.N.C.I. (A) par la Banque nationale d'Algérie constitue une nouvelle étape vers l'étatisation du système bancaire en Algérie, commencée à la fin de l'année 1966. Trois banques françaises et une banque algéro-égyptienne ont déjà cédé leurs activités aux institutions bancaires de l'Algérie. Il s'agit du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie*, de la Banque populaire pour le commerce et l'artisanat, du Crédit lyonnais* et de la Banque « Algérie Misr ». En outre, l'activité des banques étrangères encore établies dans le pays avait été considérablement réduite en octobre dernier.

Le gouvernement algérien avait décidé à cette époque de leur retirer l'agrément dont elles bénéficiaient pour toutes les opérations financières entre l'Algérie et l'étranger.

Cinq banques françaises continuent encore leurs activités dans le pays : la Compagnie française de crédit et de banque*, la Société générale*, la Banque industrielle de l'Afrique et de la Méditerranée [BIAN*], le Crédit du Nord* et la Banque de Paris et des Pays-Bas*.

L'Algérie dispose, actuellement, de cinq organismes bancaires de droit public : la Banque centrale d'Algérie (organisme d'émission de monnaie), la Caisse algérienne de développement (organisme de crédit à court et moyen terme qui finance certains projets d'équipement industriel), la Banque nationale d'Algérie, créée en 1966, chargée du financement et du contrôle des entreprises autogérées agricoles et industrielles, le Crédit populaire d'Algérie, chargé de financer une clientèle artisanale et les petites entreprises autogérées, et la Banque extérieure d'Algérie.

Une société nationale [algérienne] devra verser
10 millions de francs à un Français dépossédé
(*Le Monde*, 9 juillet 1972)

[...] Un décret du 25 mars 1965 créait la SEMPAC avec la participation — sous forme de rachats des créances existant contre la société Semouleries Narbonne* — de la Banque nationale d'Algérie et de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie-Afrique (B.N.C.I.-A.).

À la suite de cette opération, plusieurs instances judiciaires furent engagées. En particulier, la B.N.C.I.-A. poursuivit M. Narbonne en recouvrement des créances existant contre l'entreprise dont il avait été dépossédé et qu'elle avait rachetées.

Mais dès le 23 avril 1969, la cour de cassation avait débouté la B.N.C.I.-A. et jugé qu'aucun effet de droit ne pouvait être retenu en France à une dépossession opérée par un État étranger sans qu'une indemnité équitable soit préalablement fixée ».

Suite :

Au Maroc : Banque marocaine pour le commerce et l'industrie (BMCI).